



Litige avec ma banque pour atd

Par **cancan**, le **16/08/2010** à **21:05**

Bonjour,

j'ai eu encore 1 atd sur ma banque mais cette fois-ci le service qui s'occupe de ça ne veut pas me redebloquer les 200€ . car ils me répondent qu'il restait encore 400€ sur mon compte . j'ai alors dit à ma conseillère de leur dire que c'était l'allocation handicapée de mon fils mais ils nous répondent que le déblocage c'est pour un caractère alimentaire. j'ai précisé que le décret automatisant le solde insaisissable s'appliquait à ceux qui n'avaient pas le rsa et que l'allocation handicapée et le rsa sont quoiqu'il arrive insaisissables avec vous donc 1 article de loi mentionnant l'allocation handicapée et le rsa et 1 article qui dit que la loi sur le solde insaisissable ne s'applique pas aux rsa eux-mêmes merci c'est très urgent